

COURS DE DROIT CONSTITUTIONNEL

Dr. Hassan RAHMOUNI

MÉTHODOLOGIE

CONSEILS PRATIQUES

A l'instar du reste du cours, mis à la disposition des étudiants en classe et sur le web, ces orientations méthodologiques visent à dispenser aux nouveaux étudiants inscrits en faculté un certain nombre de conseils utiles sur quelques modalités permettant de mieux réussir ses études universitaires en droit. Ces conseils sont tout d'abord tirés de ma propre expérience en tant qu'étudiant de faculté et en tant que professeur universitaire ayant dispensé des enseignements juridiques dans les facultés de droit du Maroc depuis 1973; ils sont également inspirés de diverses lectures de manuels pratiques de méthodologie juridique. De larges emprunts sont effectués à l'excellent ouvrage de travaux dirigés publié chez Dalloz par J.C. Masclet et J.P. Valette sous le titre « Droit Constitutionnel et Institutions Politiques ». L'étudiant pourra s'y référer utilement pour l'initiation aux exercices de dissertation et de commentaire de texte.

J'ose espérer, qu'à travers la lecture de ces conseils, l'étudiant puisse mieux s'orienter vers le chemin d'une réussite dont il est seul capable de définir les contours. Réussir ses études est en fait à la disposition de tout étudiant voulant y mettre le temps et l'effort nécessaires.

I. REUSSIR SES ETUDES :

Afin de pouvoir y prétendre, l'étudiant est non seulement appelé à tirer profit des enseignements dispensés dans le cours magistral et en séances de travaux dirigés; mais il est aussi et surtout appelé à fournir de grands efforts de recherche personnelle tant en apprenant à bien se documenter qu'en s'assurant d'une saine acquisition de la bonne culture juridique exigible par les études en faculté de droit.

1. Tirer profit des enseignements dispensés :

A. Le cours magistral :

a. Avantages du cours magistral :

- En suivant le cours, l'étudiant s'habitue à la mécanique d'un discours logique et ordonné.
- Il se familiarise sans effort avec le langage juridique
- Il apprend à distinguer les notions fondamentales du reste du cours, juste à partir du ton du professeur
- Le cours magistral demeure un instrument essentiel d'approche de la matière et de sa compréhension

b. Comment se servir de ses notes du cours :

-

- Il n'est pas nécessaire de tout noter
- Il faut se contenter de noter ce qui vous sert à la compréhension des notions présentées
- La prise de notes ne doit pas absorber toute l'attention de l'étudiant
- Il faut conserver une certaine distance pour suivre intellectuellement l'exposé et pour sélectionner, en fonction de ses besoins personnels, ce qui doit être écrit
- Il est **NECESSAIRE DE RELIRE SES NOTES** (**LE SOIR MEME**) pour déceler immédiatement les imperfections
- Ces imperfections peuvent être immédiatement corrigées en consultant un manuel ou en se référant au site web mis à votre disposition
- La relecture peut également être l'occasion d'une ré-écriture pour mise au propre
- **DES NOTES NON REVUES, MISES LONGTEMPS DE COTE, REPRISES EN CATASTROPHE AU DERNIER MOMENT, DANS L'ANGOISSE DE L'EXAMEN, SONT D'UNE UTILITE MEDIOCRE.**
- L'usage des notes est personnel
- C'est pourquoi il faut travailler sur ses propres notes de cours
- La manière de prendre des notes dépend de la façon de travailler de chacun
- Les notes que l'on n'a pas prises soi-même sont inutilisables
- Des approximations ou des incertitudes peuvent y figurer
- Les notes peuvent aussi être utilisées pour indiquer la partie du programme qui a été traitée dans le cours
- Pour le reste, l'étudiant peut compléter les questions traitées, directement, en travaillant à l'aide d'un manuel ou en exploitant intelligemment l'outil informatique.

B. Les travaux dirigés :

- Ils constituent une mise en application des connaissances du cours
- Ils sont destinés à vérifier que les connaissances nécessaires ont été acquises, et que l'étudiant sait les mettre en œuvre dans les exercices qui lui sont proposés
- Ils sont aussi destinés à acquérir, par la pratique, la méthodologie requise pour l'accomplissement des exercices à caractère juridique
- **LES TRAVAUX DIRIGES NE SONT PLEINEMENT UTILES ET NE PEUVENT REMPLIR LEUR ROLE SPECIFIQUE QUE SI LE COURS CORRESPONDANT A ETE APPRIS AU PREALABLE**
- On n'insistera jamais assez sur l'importance du travail en cours d'année
- L'année universitaire est très courte : l'étudiant qui ne commence à travailler qu'en janvier a déjà compromis ses chances de réussite
- A l'université, chacun est libre, y compris de ne pas travailler...mais à quel prix !!!
-Attention aux charmes de la vie universitaire...C'est une phase merveilleuse de la vie d'une personne, qu'il faut vivre pleinement... dans tout ce qu'elle a d'édifiant pour l'épanouissement de la personnalité.

2. La recherche personnelle :

A. L'acquisition d'une culture juridique :

-
- Elle commence par la bonne utilisation des manuels disponibles
- Elle est complétée par diverses lectures

a. L'utilisation des manuels :

-

- Le cours magistral et les T.D. ne sont pas suffisants
- L'étudiant en droit ne doit pas se contenter de ce qu'on lui donne
- L'utilisation d'un manuel est vivement conseillée
- Elle permettra de contrôler certains points et de compléter certaines questions mal comprises
- Certains manuels sont évidemment disponibles dans la bibliothèque de la faculté. L'étudiant est invité à s'y référer en permanence. Mais il peut également, si ses moyens le lui permettent, acquérir des ouvrages complémentaires.
- Les éditions les plus récentes sont généralement les plus conseillées
- La lecture des manuels peut être également complétée par l'utilisation des recueils qui contiennent les versions originales des textes (des Constitutions).
- L'instrument informatique et l'internet constituent à l'évidence une source documentaire complémentaire appréciable.

b. La diversification de la lecture :

- L'étudiant en « **Droit Constitutionnel** » est appelé à acquérir une bonne connaissance de la vie politique
- Un bon moyen pour y parvenir est de s'habituer à « ***Lire les journaux*** »
- Ces lectures peuvent également permettre de constituer des DOSSIERS : la matière s'y prête particulièrement bien
- Mais ces lectures exigent toutefois une démarche méthodique : **il faut apprendre à lire**
- Il faut lire un crayon à la main, pour souligner ou annoter les passages significatifs
- Il faut lire en s'interrogeant : il ne suffit pas de prendre connaissance du contenu d'un texte, il faut aussi l'évaluer (**l'information qu'il contient est-elle exacte ? Est-elle subjective ? Quelle est son importance ? L'événement qu'elle relate s'inscrit-il dans une continuité ? Etait-il attendu ? Marque-t-il un changement ? Quelles en sont les causes ? Quelles suites faut-il en attendre ? etc....**)
- La lecture active doit devenir un réflexe : les enseignements juridiques et politiques modernes s'orientent résolument vers le développement des aptitudes de « ***critical thinking*** » chez l'étudiant

B. Apprendre à se documenter :

- Face à un sujet, l'étudiant doit savoir utiliser les ressources de la documentation juridique
- Il peut tout d'abord se référer aux **manuels**, aux **traités** de droit constitutionnel ou aux **textes** de base
- Cette référence est, en effet, la première étape du travail...Mais, elle n'est pas suffisante
- Il faut souvent aller au delà et rechercher comment les dispositions en cause ont été appliquées et comment elles ont été appréciées par la **doctrine juridique**
- On appelle doctrine juridique l'ensemble des commentaires, articles, notes écrites par des universitaires ou praticiens du droit sur des textes précis ou sur des décisions judiciaires qui en font application
- La doctrine occupe une place essentielle dans la science juridique
- Elle se trouve exprimée dans un certain nombre de revues spécialisées, dans des « Mélanges » et dans une multitude d'autres publications.

II. REUSSIR L'EXAMEN:

- L'épreuve la plus courante en Droit Constitutionnel est celle de la **dissertation**.

- Pour bien la réussir, un solide capital de connaissances est nécessaire.
- L'exercice de la dissertation consiste en une mise en forme des connaissances.
- Un entraînement sérieux est nécessaire à l'étudiant pour corriger ses défauts avant l'examen et acquérir une méthode rigoureuse.
- **UNE NOTE MEDIOCRE NE DOIT PAS ETRE L'OCCASION D'INCRIMINER LA SEVERITE DU CORRECTEUR, MAIS DE SE REMETTRE SOI MEME EN CAUSE.**
- Comment donc arriver à de bons résultats en examen?

1. Les moyens de réussite:

- Ils s'étalent aussi bien sur la période couvrant les jours qui précèdent l'examen que sur les trois heures de déroulement de l'épreuve.
- Ils supposent qu'au préalable, l'étudiant a bien travaillé en cours d'année et qu'il dispose d'une certaine maîtrise de la matière.

A. Les derniers jours avant l'examen:

- La révision dans les jours qui précèdent l'examen doit être menée avec sérénité.
- Un "bachotage" forcené, pour rattraper le temps perdu, ne peut qu'obscurcir l'esprit.
- On ne fait pas en un mois le travail d'une année universitaire.
- C'est à ce moment précis de l'année où peuvent être utiles les résumés du cours faits par l'étudiants en cours d'année.
- Leur lecture sereine permet une révision rapide et donne lieu à une mise en confiance très bénéfique.
- L'étudiant doit atteindre la date de l'examen avec un esprit calme et lucide.
- Chacun doit donc, en fonction de sa personnalité, se préparer mentalement à l'épreuve.
- Pour y parvenir, il faut réduire le temps de travail à l'approche du jour de l'examen, afin de récupérer ses forces physiques et mentales.
- Il est fortement déconseillé de surmener à la veille de l'examen: l'étudiant a besoin de toutes son énergie et de toutes ses facultés pour réussir les épreuves.
- Un peu d'exercice physique et de détente est le bienvenu en cette phase finale de préparation.

B. Le déroulement de l'examen:

- Là encore, les consignes de vigilance doivent être de rigueur.
- Il faut tout d'abord apprendre à maîtriser le temps.
- En règle générale, l'épreuve est d'une durée de trois heures: il faut utiliser tout le temps qui vous est accordé.
- Il ne faut pas, dès la lecture du sujet, chercher la solution dans votre mémoire: se serait se tromper d'exercice.
- L'épreuve doit se dérouler en **5 phases**: La première démarche doit être celle de la réflexion (1). Viendra ensuite celle de l'appel aux connaissances (2). Elle sera suivie par la phase d'organisation et de restructuration des idées (3). Celle-ci permettra de bien mener la phase de rédaction (4). La phase ultime sera celle de la relecture et de correction des maladresses et des coquilles (5).
- La gestion du temps de travail peut se faire selon le découpage suivant:
 - 10' --- Lecture attentive du sujet
 - 40' --- Bilan des connaissances et recherche du plan

- 20' --- Rédaction de l'introduction (au brouillon et au propre)
- 100' --- Rédaction des parties (directement au propre)
- 10' --- Relecture de la copie

2. L'exercice de dissertation juridique:

- La dissertation juridique est l'exercice le plus fréquemment proposé.
- Elle consiste en l'analyse et la présentation d'un sujet, d'une manière logique.
- Elle fait appel à de nombreuses qualités:
 - Capacité d'analyser le sujet;
 - Esprit de synthèse;
 - Habilité dans l'organisation des connaissances;
 - Talent d'exposition et d'écriture.
- Il est important de comprendre que la dissertation fait appel à l'intelligence autant qu'à la mémoire.
- Il faut également comprendre que la dissertation n'est pas un simple exercice de récitation des connaissances, mais avant tout un exercice de réflexion.
- Le 1er effort doit donc être celui de bien cerner le sujet.
- Ainsi, tout sujet de dissertation exige du candidat qu'il apporte une double démonstration:
 - Qu'il a compris le sujet;
 - Qu'il est capable de présenter, d'une manière organisée, les connaissances essentielles qui s'y rapportent.

A. La bonne compréhension du sujet:

- La lecture du sujet demande beaucoup d'attention et il faut y consacrer un temps suffisant.
- Chacun des termes du sujet doit être considéré et pesé, en lui même et dans sa relation avec les autres.
- On vous dira généralement: "Il faut lire et relire attentivement le sujet".
- Ainsi, on évitera de s'engager sur de fausses pistes.
- Il y a lieu de rechercher la spécificité du sujet et, une fois qu'elle a été décelée, de s'en tenir à elle.
- Cette étape du travail est fondamentale.....elle oriente et commande la suite.
- Lorsque deux sujets sont proposés, il importe de ne pas se précipiter sur celui que l'on croit le mieux connaître: il recèle, peut-être, des difficultés particulières que ne révélera qu'une seconde ou une troisième lecture calme et réfléchie.
- Pour bien choisir, il faut choisir en connaissance de cause.
- Comprendre le sujet, c'est aussi interpréter les termes.
- Lorsque le sujet se prête à plusieurs interprétations, il convient de le signaler et d'indiquer dès l'introduction celle qui sera retenue en justifiant ce choix.
- Comprendre le sujet, c'est enfin, le délimiter correctement.
- Cette opération doit impérativement être effectuée dès le début de la réflexion.
- Elle permettra de bien procéder au bilan des connaissances acquises.
- Ainsi, pendant les 1ères phases de l'épreuve l'étudiant procèdera, sur le brouillon, à l'inventaire systématique et exhaustif de l'ensemble des connaissances qui se rapportent d'après lui au sujet proposé (même si certaines de ces connaissances doivent être écartées par la suite).

- Cette phase est éminemment tributaire du travail effectué en cours d'année: **LA LECTURE DU SUJET NE FERA PAS SURGIR LES CONNAISSANCES QUE L'ON N'A PAS.**
- Par ailleurs, l'étude incomplète ou insuffisamment approfondie du cours amènera à ignorer des points essentiels.
- Les connaissances accumulées sur le brouillon devront être classées et hiérarchisées en fonction de l'interprétation et de la délimitation du sujet.
- Il convient de se servir de ses connaissances et non pas en être l'esclave ou se laisser guider par elles: **LA DISSERTATION N'EST PAS UNE QUESTION DE COURS PURE ET SIMPLE.**
- Les données réunies et hiérarchisées seront utilisées pour la démonstration que l'on se propose de faire.
- Ce n'est qu'à ce niveau que vient la recherche du plan.

B. La présentation organisée des connaissances:

- Un bon devoir de juriste est un devoir dans lequel **UN PLAN CLAIR** est perceptible.
- Le plan doit présenter trois qualités:
 - Il doit permettre un exposé complet et ordonné qui fasse ressortir l'essentiel;
 - Il doit être équilibré;
 - Il doit être adapté au sujet.
- Le plan en **DEUX PARTIES** est conseillé.
- Un plan en trois parties peut être accepté.
- Les plans en 4 ou 5 parties sont à exclure, car ils ne sont que l'énumération d'éléments du sujet sans que le rapport entre ceux-ci ait été recherché et dégagé.
- Un bon plan rend le sujet immédiatement intelligible et donne de la force à la démonstration.
- Il convient de répartir les connaissances auxquelles il sera fait appel, et que l'étudiant vient de recenser, en **DEUX ENSEMBLES DISTINCTS ET HOMOGENES**, afin que les parties se différencient l'une de l'autre d'une manière logique.
- Mais il convient que l'ensemble formé par les deux parties rende compte de tout le sujet.
- Il faut aussi que les deux parties soient reliées entre elles par un rapport qui peut être de complémentarité ou d'opposition.
- Il convient en ce moment, celui où on répartit les grandes masses du sujet, de songer à l'organisation interne des parties.
- Chaque partie doit être elle-même agencée de manière rationnelle en 2 ou 3 sous-parties, de sorte que les éléments s'enchaînent logiquement: l'idéal serait que chaque partie ait le même nombre de sous-parties.
- La recherche du plan est un travail délicat auquel il faut s'entraîner en cours d'année.
- La connaissance de certains **PLANS-TYPES** peut aider à la structuration interne des parties
 - #1: Organisation
 - #2: Fonctionnement

- #1: Statut
- #2: Pouvoirs

- #1: La règle
- #2: Les exceptions

- #1: Avantages
- #2: Inconvénients

- #1: Le cas général
- #2: Les cas particuliers

- #1: Les ressemblances
- #2: Les différences

- #1: Le principe
- #2: Les limites

- #1: Les textes
- #2: Leur application

- Autres propositions plus élaborées:
 - #1 Le plan qui conduit à distinguer deux scénarios ou hypothèses possibles:
 - Exemple de sujet: "Le Premier Ministre sous la Vème République"
 - Plan Possible:
 - Le Premier Ministre en période de présidentialisme majoritaire.
 - Le Premier Ministre en période de cohabitation.
 - #2 Le plan qui conduit à distinguer selon la situation ou le rôle:
 - Exemple de sujet: "Le Premier Ministre sous la Vème République"
 - Plan Possible:
 - Le Premier Ministre et le Président de la République.
 - Le Premier Ministre et le Parlement.
 - #3 Le plan qui fait appel à une description fonctionnelle:
 - Exemple de sujet: "Le rôle de Conseil Constitutionnel"
 - Plan Possible:
 - Le Conseil Constitutionnel: régulateur du système politique.

- Le Conseil Constitutionnel: protecteur des libertés publiques.
 - #4 Le plan fondé sur des valeurs que révèle le sujet:
 - Exemple de sujet: "L'Etat Fédéral"
 - Plan Possible:
 - L'Etat Fédéral et le principe d'autonomie.
 - L'Etat Fédéral et le principe de participation.
 - #5 Le plan chronologique: il peut conduire à insister sur les phases successives que connaît une institution:
 - Création;Effets;Extinction.(3 parties).
 - Création;Extinction.(2 parties).
 - #6 Le plan historique:
 - Exemples de plans:
 - Sous la IVème République
 - Sous la Vème République
- Avant l'indépendance
- Après l'indépendance

- Il faut également veiller à **habiller** les intitulés: la technique la plus simple est de qualifier d'un adjectifs les notions examinées.
- Ainsi, au lieu des intitulés tels que "statut", "pouvoirs", "conditions", "organisation", "effets", ou "fonctionnement", on peut proposer:
 - "un statut conforme au modèle parlementaire"
 - "des pouvoirs exceptionnellement développés"
 - "des conditions restrictives"
 - "une organisation soigneusement conçue"
 - "un fonctionnement défectueux"
- Signalons, par ailleurs, que si l'exercice d'élaboration du plan et de rédaction de rédaction de l'introduction doivent être faits sur le brouillon, la rédaction des parties peut être effectuée directement sur le propre.
- Le devoir doit être rédigé dans un français correct.
- Les intitulés des parties et des sous-parties doivent être mis en évidence et soulignés.
- Ils doivent être symétriques: si l'un d'entre eux tient en un mot, l'autre peut être constitué d'une phrase.
- Les intitulés doivent être simples et clairs.
- Les titres doivent bien sur correspondre au contenu.
- Quant aux transitions entre les diverses parties elles doivent être soignées.
- En début de chaque partie, on prendra soin d'annoncer ce qui va suivre.
- Un bref récapitulatif en fin de partie permettant de préparer la suite est le bienvenu.
- Chaque sous-partie comprendra également quelques mots d'entrée en matière.
- Signalons enfin quelques remarques sur l'introduction:
 - Elle constitue un élément fondamental du devoir
 - Il ne faut la rédiger qu'à la fin (après avoir élaboré le plan détaillé)
 - Elle doit répondre aux exigences suivantes;

- Elle doit permettre de **situer le sujet**: rappeler son contexte, son caractère actuel ou non, le cadre général dans lequel le problème se pose ou dans lequel l'institution évolue, etc...
 - Elle doit mettre en évidence **l'intérêt et la portée du sujet**: tant d'un point de vue pratique et concret que d'un point de vue strictement juridique.
 - Elle doit permettre de **définir les termes du sujet**;
 - Elle doit permettre de **délimiter le sujet**;
 - Elle doit enfin, impérativement, **annoncer et justifier le plan retenu**.
- Quant à la conclusion, elle n'est pas absolument nécessaire
 - Si l'on juge utile d'en faire une, elle ne doit être ni un résumé de ce qui a déjà été dit dans le devoir, ni l'occasion de développer un point oublié et qui aurait dû trouver sa place dans l'une des parties.
 - Elle pourrait cependant être le moyen de signaler une autre dimension du sujet et ouvrir les débats sur d'autres axes dans lesquels on évitera de s'engager.
-